



Accident NON responsable + défaut d'assurance

Par **gillou30**, le **07/01/2014** à **21:24**

Bonjour,
Le sujet a peut-être déjà été abordé mais voici le problème.
J'ai une amie qui a eu un accident de la route non responsable.
En effet, le véhicule qui la suivait l'a percuté par l'arrière à un feu.
Un constat a été fait.
A cause de difficultés financières plusieurs mensualités n'ont pu être prélevées donc pas assurée au moment de l'accident, son assureur ne veut pas entendre parler de cet accident.
Je ne suis pas ici pour faire l'apologie de la conduite sans permis, mais pouvez-vous m'apporter votre aide ?
L'assurance du tiers responsable ne l'a pas contacté alors que l'accident a eu lieu il y a près de 2 mois.
Je suppose que c'est à elle de faire les démarches auprès de l'assurance du responsable.
Comment obliger l'assurance à prendre en charge les frais de carrosserie.
Merci pour l'intérêt que vous porterez à cette demande.
Bien cordialement.

Par **chaber**, le **08/01/2014** à **06:35**

bonjour
L'assurance du tiers responsable ne l'a pas contacté alors que l'accident a eu lieu il y a près de 2 mois
ce n'est pas à l'assureur adverse de prendre contact vu l'application de la convention IDA entre assureurs: les parties normalement assurées, l'assureur de la victime procède à l'expertise des dommages et indemnise son client.
Je suppose que c'est à elle de faire les démarches auprès de l'assurance du responsable.
Comment obliger l'assurance à prendre en charge les frais de carrosserie.
Tout à fait. Elle doit présenter une réclamation (devis par exemple) à l'adversaire par LRAR pour provoquer une expertise.
Bien entendu elle garde copie du courrier et ne procède pas pour l'instant aux réparations

Par **gillou30**, le **08/01/2014** à **12:16**

Merci pour votre réponse.
Bonne journée.
Bien cordialement.